

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2<sup>m</sup>.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgoïn, office-correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1<sup>er</sup>, et chez Destribes aîné, libraire, rue de Gaillon, 15.

FRÈS :

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 14.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CEL.
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	0 d au dessus	73 deg.	27 pou. lig.	Sud. Brouil.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midivr.	Couch	Phases.	Age.	
7 h. 35 n.	0 h. 8 m.	4 h. 37 n.	Dernier quart.	29	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 14 janvier 1839.

DU DISCOURS DE M. JARS.

M. Jars est inféodé au ministère du 15 avril ; il a rompu avec la gauche, désormais sa place est dans les centres. Cependant, aux dernières élections, il s'est présenté comme homme de progrès ; ses amis ont rappelé des antécédents, des votes, et c'est dans l'espérance qu'il se montrerait toujours indépendant que des électeurs patriotes ont voté pour lui et l'ont fait triompher.

M. Jars aurait-il donc en vue un siège à la chambre des pairs ? qui sait ? M. Jars était avant 1830 chaud partisan des idées constitutionnelles ; en 1838, il a de même protesté de son dévouement à ces idées. Des motifs bien graves l'auront sans doute déterminé à prendre la parole cette année contre la coalition et à se prononcer adversaire de la réforme.

Les griefs qu'il soulève contre la coalition ne manquent pas de vérité ; évidemment les chefs sont mus par l'intérêt personnel, par l'amour du pouvoir. Mais si M. Jars s'est déclaré leur adversaire, ce n'est pas parce que la coalition n'a rien de bien précis dans ses vues, ce n'est pas parce qu'elle ne donne pas assez de garanties à la liberté, mais parce qu'elle lui paraît compromettre le pouvoir et le menacer dans son existence.

M. Guizot s'est vainement efforcé de démontrer que l'adresse n'est ni factieuse ni révolutionnaire. M. Jars a été peu touché de cette démonstration ; à ses yeux, l'adresse est menaçante pour la royauté. Il n'en est rien : le temps n'est pas encore venu où la royauté sera limitée et sérieusement arrêtée dans ses tendances envahissantes ; nous y marchons peut-être, rien n'indique, nous ne disons pas quelle soit en péril, mais qu'elle soit même forcée à faire des concessions.

Nous avons, pour notre compte, toujours apprécié à sa juste valeur la maxime *Le roi règne et ne gouverne pas*.

Nous aimons les réalités, et jamais nous ne nous paierons de mots. Vouloir que le roi ne se mêle pas aux affaires publiques d'une manière sérieuse, c'est tenter l'impossible, du moins pour les hommes qui ont cette prétention. A nos yeux, la coalition ment donc à la France en lui promettant de restreindre les prérogatives de la couronne.

M. Jars n'a pas posé la question de cette manière. Pour lui, il faut, au contraire, que le roi gouverne, qu'il grandisse aux yeux du monde par le fait même de son influence personnelle. Soit ; mais alors qu'on applique donc à la royauté cette maxime si sage : à chacun selon ses œuvres, et que les actes de la couronne soient désormais soumis au contrôle de l'opinion.

Vouloir que le roi agisse, et interdire l'examen et l'appréciation de ses actes, c'est nous ramener au despotisme ; car le roi, couvert par son inviolabilité, trouvera toujours des ministres serviles pour se présenter devant les chambres, et accepter la responsabilité de tous ses actes.

Aujourd'hui la fiction *le roi règne et ne gouverne pas*, est mise à néant ; personne ne la regarde comme sérieusement applicable ; personne ne croit aussi qu'elle soit pratiquée. Aussi, dans les débats de la chambre, voit-on apparaître une pensée prépondérante qui paralyse les orateurs de la coalition, les effraie, et les empêche de se livrer aux inspirations de leurs consciences.

## Feuilleton.

Dans son numéro du 4 janvier, *l'Intelligence* a publié deux chansons pleines de goût et de sentiment ; toutes deux ont pour auteurs d'obscurs ouvriers. Nous nous empressons de les reproduire ; elles prouvent que la démocratie contient en elle une sève et une vigueur qu'on trouve difficilement dans les hautes classes de la société.

### A MES CHANSONS.

AIR : *Croyez-moi, prince de Navarre.*

Chansons, malgré votre faiblesse,  
Vous pourriez, me dit-on parfois,  
Des grands signalant la bassesse,  
Rappeler le peuple à ses droits.  
A voyager on vous invite,  
Mais pas d'argent, pas d'imprimeur ;  
Pauvres chansons, restez au gîte  
En attendant un éditeur.

Malgré mon allure timide,  
Hier j'en avais un pour certain,  
Et déjà son regard cupide  
Souriait à l'espoir du gain ;  
Aujourd'hui la crainte l'agite,  
Il est terrassé par la peur.  
Pauvres chansons, restez au gîte  
En attendant un éditeur.

Pour épouvanter sa prudence,  
Dans nos missels que lisons-nous ?  
Que des moutons la masse immense  
Devrait s'unir contre les loups.—  
« Bien ; mais où la chicane habite  
Le libraire suivrait l'auteur. »—  
Pauvres chansons, restez au gîte  
En attendant un éditeur.

Nous disons que notre bannière,  
En dépit des rois absolus,  
Eût dû secourir sa poussière

Le discours de M. Jars a mis en lumière le but du parti de la cour. M. Jars a plus osé que M. Persil en 1834 ; il a dit en pleine chambre ce que M. de Fonfrède osait seul écrire dans la presse gouvernementale. La coalition n'a pas eu le courage de répondre à ses provocations par des explications nettes et franches sur ses intentions. MM. Thiers et Guizot, si ardents à défendre l'adresse, sont restés cloués sur leurs banes. M. Barrot a seul eu le courage de masquer par des abstractions les réalités mises à nu par le député lyonnais. M. Barrot aurait dû indiquer les vues de la coalition, le système qu'elle sera forcée de suivre si elle triomphe. L'occasion était belle pour engager l'avenir, il n'a pas su en profiter ; elle était belle aussi pour toucher à la question de la réforme, il a encore sur ce point éludé la discussion.

Quand un homme comme M. Jars rompt en visière avec les maximes constitutionnelles, on doit constater la gravité d'un pareil acte, en mesurer la portée. — D'après son discours, il était aisé de voir que les partisans exagérés de la prérogative royale n'ont peur en ce moment ni de la coalition, ni de son adresse, mais seulement de la réforme. A ceux qu'elle effraie, il y avait donc lieu de la déclarer urgente et indispensable. Oui, la réforme effraie le parti de la cour. Il sent bien que son triomphe ferait cesser le système qui nous régit ; car la chambre des députés réformée serait une puissance devant laquelle toutes les volontés fléchiraient. Jusque là, toutes les tentatives seront vaines, tous les efforts impuissants, et les fictions qu'on invoque n'empêcheront pas la camarilla des Tuileries de se jouer du parlement et de le faire mouvoir à son gré.

Paris, 12 janvier 1839.

Si les séances qui se sont succédé depuis le commencement de la discussion de l'adresse n'avaient pas donné lieu à de magnifiques discours, nous oserions dire que toutes les paroles qui ont été prononcées pour ou contre le projet d'adresse ont été dites en pure perte, et n'ont rien changé aux positions des deux partis qui scindent la chambre d'une manière à peu près égale. Le résultat du scrutin en fait foi. Lors du premier vote, sur 425 députés présents, le ministère a eu 216 voix et la coalition 209 ; le second jour, 3 nouveaux députés étaient arrivés à la chambre ; il y a donc eu 428 votants, dont 212 se sont prononcés pour la coalition et 216 pour le ministère. Les débats n'ont pas déplacé une seule voix : c'est un parti pris d'avance des deux côtés. S'il arrive encore deux ou trois députés du côté des coalisés, il n'y aura bientôt plus de majorité ministérielle.

Cependant, quoique les discours qui se sont débités depuis trois séances n'aient changé aucune convention, ils n'en ont pas moins produit un effet prodigieux sur le public. M. Thiers a pris la parole sur les affaires de Belgique. Il a prouvé clairement que le cabinet du 15 avril n'avait pas su comprendre les intérêts de la France dans ses négociations diplomatiques. Il a déclaré que lui, ministre, n'aurait pas laissé rouvrir les conférences. Les puissances du Nord, intimidées par l'attitude de la France, n'auraient pas osé passer outre à l'exécution du traité des 24 articles. La France se serait préparée à la guerre pour s'assurer de la paix.

Après les deux dernières épreuves, dont l'une a donné quatre voix et l'autre une voix seulement de majorité au ministère, il n'est pas possible de croire encore un seul instant au maintien du cabinet du 15 avril. Cependant les journaux ministériels suivent maintenant une tactique qui nous prouve que M. Molé ne songe pas encore à se retirer. Tous les efforts des organes du pouvoir tendent à nous prouver que la chambre des députés n'offre pas les éléments d'une majorité au sein de la-

quelle le roi puisse choisir un nouveau cabinet.

Tout nouveau ministère, dit le *Journal des Débats*, s'entendrait dire dès le lendemain de son installation : « Vous êtes encore moins parlementaire que ne l'était le ministère dissous. »

Le *Journal des Débats* n'en conclut pas ouvertement qu'il faut que M. Molé reste au pouvoir, mais il est facile de deviner ses intentions. Comme il n'est pas possible de gouverner lorsque l'on n'a qu'une majorité d'une à six voix, et qu'on recule devant la formation d'un nouveau ministère, il n'y a plus qu'un moyen à prendre, c'est de dissoudre la chambre et d'avoir recours aux électeurs.

M. Molé cherchera à modifier son cabinet, et il se présentera devant la nouvelle chambre pour essayer encore une fois la chance de la lutte parlementaire.

Une combinaison pareille n'est pas loin d'être adoptée par M. Molé ; nous croyons même qu'elle est déjà à peu près décidée. Mais qu'y gagnera-t-il ? quelques mois de plus d'existence et pas davantage. Les collèges électoraux vont se réunir sous l'impression des débats qui ont eu lieu pour l'adresse en réponse au discours du trône, et la nouvelle chambre court grand risque d'être encore plus ennemie que celle-ci du cabinet du 15 avril. Quant à M. Molé, il ne trouvera pas à modifier son ministère, à moins qu'il ne change ses collègues les plus nuls, pour prendre d'autres nullités. Aucun homme qui se sent quelque avenir politique ne voudrait entrer dans un ministère aussi ouvertement en décadence.

On dit que le ministère compte beaucoup sur le vote du paragraphe relatif à Ancône pour relever un peu sa majorité. Il espère que l'opinion émise par M. Dupin lui amènera quelques voix. Ce sera assurément un bien triste triomphe qui sera démenti dès le lendemain, lorsqu'on arrivera au vote du paragraphe relatif à la conversion ou à toute autre question.

Nous avons souvent élevé la voix contre l'impardonnable imprudence des parents qui, obligés de sortir pendant le jour, laissent leurs enfants seuls dans leur maison, exposés à tous les dangers de l'inexpérience ; chaque année nous avons eu la douleur d'enregistrer la mort de quelques-uns de ces enfants qui se sont précipités par des fenêtres, ou qui ont mis involontairement le feu à la maison et qui ont péri au milieu des flammes. Ces tristes leçons ne peuvent déraciner de coupables abus.

Vendredi dernier encore, à 2 heures après midi, rue Grenette, un petit garçon de 4 ans a été délaissé par sa mère, qui l'a fermé dans sa chambre pendant qu'elle allait laver du linge ; le poêle était allumé, et, pendant son absence, ce malheureux enfant a communiqué le feu à ses vêtements et a péri de la mort la plus épouvantable, puisque son cadavre a été retrouvé tout carbonisé et méconnaissable.

Les écoles primaires, les salles d'asiles surtout, ne sont-elles pas le refuge naturel des enfants dont les parents sont obligés de quitter leur maison ? Pourquoi ne pas profiter de ces asiles, ouverts constamment à tous les enfants, et dans lesquels ils sont entourés de soins, de prévenances, dans lesquels ils trouvent les distractions de leur âge, et qui offrent à leurs parents la sécurité la plus complète ? Combien sont donc coupables les pères et mères qui, oubliant les leçons de l'expérience, et par un esprit de paresse ou d'insouciance, abandonnent dans leur domicile des enfants en bas âge, tandis qu'à côté d'eux se trouvent des refuges assurés et salutaires, où il est si facile de les conduire !

Espérons que l'épouvantable accident de la rue Grenette servira enfin de leçon à ceux qui refusent de conduire leurs enfants dans les salles d'asile, lorsqu'ils sont forcés de s'éloigner momentanément. (Commerce.)

On lit dans un journal de Saint-Etienne :

« La police vient d'opérer une arrestation importante dans les intérêts de notre fabrique de rubannerie, trop souvent mise à contribution par cette classe d'industriels flétris du nom de *pi-queurs d'onces*. »

« Depuis long-temps les agents avaient des indications pré-

Au-delà des champs de Fleurus. —

« Trouver la France trop petite  
« Est le fait d'un perturbateur ! » —  
Pauvres chansons, restez au gîte  
En attendant un éditeur.

Nous frondons aussi ce *saint homme*  
Qui, mettant son vouloir à prix,  
Prends ses instructions à Rome  
Et reçoit de l'or à Paris. —

« Mais démasquer un hypocrite,  
« C'est blasphémer le créateur ! » —  
Pauvres chansons, restez au gîte  
En attendant un éditeur.

Pour voir illustrer la tribune  
Nous voudrions, mes chers enfants,  
Qu'on estimât moins la fortune  
Que les vertus et les talents. —

« Mais si l'on visait au mérite,  
« Que dirait maint législateur ! » —  
Pauvres chansons, restez au gîte  
En attendant un éditeur.

Du travail et de la morale  
Nous voulons qu'un pouvoir ami  
Ne souffre point que la cigale  
Vive aux dépens de la fourmi. —

« Mais, voyez, votre muse excite  
« L'exploité contre l'exploiteur ! » —  
Pauvres chansons, restez au gîte  
En attendant un éditeur.

LOUIS VOITELAIN.

### L'HIVER.

AIR : *Tendres échos errants dans ces vallons.*

Borée en vain fait sentir sa rigueur ;  
En vain l'hiver nous déclare la guerre ;  
Pour les humains, le prudent labourour  
D'un bon froment vient d'enrichir la terre.  
Souffle, aiglon, ton règne cessera,  
Le grain semé malgré tout germera. bis.

Ce grain vital fut apporté jadis  
Dans notre sol par l'amour de nos pères ;  
Et depuis lors il fait tant de petits,  
Qu'il se produit dans les deux hémisphères.  
Souffle, aiglon, ton règne cessera,  
Le grain semé malgré tout germera.

Aux premiers jours, le sol trop gazonné  
Crut le tuer dans sa rigueur superbe ;  
Mais le pays fut si bien sillonné,  
Qu'il ne peut plus être étouffé sous l'herbe.  
Souffle, aiglon, ton règne cessera,  
Le grain semé malgré tout germera.

Tout récemment, nous l'avons vu sortir ;  
Il étalait une belle verdure ;  
Et si l'hiver est venu l'engloutir,  
Sous les glaçons il reprend nourriture.  
Souffle, aiglon, ton règne cessera,  
Le grain semé malgré tout germera.

Mais l'ouragan étouffe notre voix,  
Pour nous entendre abandonnons la place ;  
Contre l'orage, assemblés sous nos toits,  
Réchauffons-nous, ce n'est qu'un vent qui passe.  
Souffle, aiglon, ton règne cessera,  
Le grain semé malgré tout germera.

Petits enfants, ne vous alarmez pas,  
Vous cueillerez la récolte nouvelle ;  
Un beau soleil dissoudra les frimas....  
Soyez heureux, la moisson sera belle !  
Souffle, aiglon, ton règne cessera,  
Le grain semé malgré tout germera.

A la saison laissons faire son cours,  
Laissons gronder la fureur des tempêtes ;  
D'un jour lugubre éclorront de beaux jours,  
Après le deuil viendront les jours de fêtes.  
Souffle, aiglon, ton règne cessera,  
Le grain semé malgré tout germera.

JEAN-ANTOINE, ouvrier en soie.

cises et tenaient l'œil ouvert sur les démarches du sieur P....., passementier, demeurant à Saint-Etienne, signalé comme acheteur de la soie volée.

Le 10 janvier, vers les six heures du soir, une visite a été opérée dans son domicile, où assistaient MM. le procureur du roi et le juge d'instruction. Une grande quantité de marchandises ont été trouvées chez le sieur P....., sans qu'il ait pu justifier de leur origine, ce qui a donné lieu à son arrestation et à la saisie de ces marchandises comme pièces de conviction.

3,600 bobines couvertes de soie, 100 roquets de soie ourdie et 150 livres de soie en flottes, ainsi qu'une grande quantité de rubans et de ceintures pour femmes, ont été trouvés et saisis chez le sieur P.....»

**OUVERTURE D'UNE ÉCOLE GRATUITE DE GÉOMÉTRIE APPLIQUÉE AUX ARTS.**

La ville de Gier vient de fonder un établissement bien utile à l'industrie et à la classe laborieuse qui peuple la contrée tout entière de Rive-de-Gier. Un cours gratuit de dessin linéaire et de mathématiques appliqués aux arts a été ouvert ces jours derniers dans cette riche cité. C'est là un progrès qui atteste tout à la fois, de la part des autorités de la ville, l'amour du bien public, et une sollicitude éclairée pour les classes ouvrières.

Un élève distingué de l'école des arts et métiers de Châlons, M. Beraud, est appelé à professer ce cours, dont l'ouverture a eu lieu vendredi dernier, au milieu d'un concours nombreux de notables négociants et de propriétaires.

Un des membres du conseil municipal, qui présidait à cette solennité, a prononcé le discours suivant, écouté dans le silence et le recueillement par les nombreux ouvriers présents :

Messieurs,

Au milieu du développement toujours croissant de l'industrie de notre ville, le besoin d'appeler la science au secours de l'art devenait chaque jour plus urgent.

L'administration municipale l'a senti; elle a dû y répondre en ouvrant un cours public de dessin linéaire et de mathématiques appliqués aux arts.

Votre empressement à vous réunir dans cette enceinte nous prouve que vous avez compris toute l'importance de cette utile institution.

Jusqu'à présent, dans vos travaux, vous n'avez eu pour guides que la routine et l'expérience, fruit trop lent et toujours incomplet des longs tâtonnements du noviciat. Il fallait vous en donner de plus sûrs.

Tout marchait autour de vous à pas de géant, et vous ne pouviez suivre que de loin l'impulsion donnée à notre époque. Nous avons voulu que vous ne demeurassiez plus en arrière. Enfin, l'apprentissage de vos diverses professions absorbe à lui seul la saison de la vie où le temps est le plus précieux, où il importe le plus de n'en pas perdre. Le sage Franklin disait aux ouvriers des Etats-Unis d'Amérique: « Mes amis, ménagez le temps, car la vie en est faite. » Eh bien! nous vous apportons un moyen d'abrèger celui de vos apprentissages; ce moyen, c'est la théorie, qui seule vous a manqué jusqu'à présent.

La science vous révélera des méthodes nouvelles, des procédés inconnus, plus faciles, plus simples; elle vous apprendra à vous approprier les incessantes améliorations dont les arts s'enrichissent chaque jour; enfin, elle vous élèvera plus vite du grade d'apprenti au rang de maître.

Vos travaux, mieux coordonnés et plus prompts, deviendront plus utiles à la société et plus lucratifs pour vous-mêmes. Les sciences dont les éléments vous seront enseignés habitueront vos intelligences, plus tôt mûries, à un ordre d'idées qui ne peut tourner qu'à votre profit, car chacun de vous y trouvera de quoi approfondir et perfectionner la profession qu'il exerce. Ne vous laissez point rebuter par l'aridité des premières leçons. En toutes choses, les commencements sont entourés d'épines. Mais lorsque vous aurez saisi les principes élémentaires, le reste ne vous offrira plus qu'une étude facile et pleine d'attraits.

L'administration municipale fonde de grandes espérances sur cette école.

Partout où il en a été établi de semblables, les plus heureux résultats ont été obtenus. Il en est sorti en foule des élèves qui, simples ouvriers d'abord, n'ont pas tardé à prendre place parmi nos principaux manufacturiers, exploitants, mécaniciens. Certes, l'école de Rive-de-Gier ne sera pas la dernière à fournir son contingent à l'industrie nationale.

Vous-mêmes, vous avez vu s'élever du milieu de vous quelques hommes qui, à force de travaux, de persévérance, de talents naturels, sont devenus des chefs d'ateliers distingués. Le pays, qu'ils honorent, vous les propose pour exemples. Plus heureux qu'eux, vous aurez, pour marcher sur leurs traces, des moyens d'instruction qui manqueraient à leur jeunesse.

Nous vous présentons avec confiance un professeur, jeune encore, mais dont le savoir et le zèle nous sont connus. Il sera parmi vous comme un ami, et il a le droit d'espérer que vous recevrez avec affection des leçons qu'il vous donnera avec dévouement.

Nous suivrons vos études avec l'intérêt le plus vif; nous nous plairons à venir souvent en constater les progrès, et il ne tiendra point à nous que vos succès ne trouvent dans des emplois productifs une légitime et glorieuse récompense.

Lorsqu'un jour, et ce jour est proche, nos ateliers seront peuplés d'aussi bons théoriciens qu'ils le sont aujourd'hui d'habiles exécutants; lorsque nous pourrons suivre enfin de plus près l'industrie dans sa course rapide; lorsque vous verrez votre pays, grâce à votre instruction, s'agrandir et s'enrichir encore, alors vous serez fiers de vos travaux, et les fondateurs de cette école partageront votre juste orgueil.

**TROUBLES DANS LA CHARENTE-INFÉRIEURE.**

Nous lisons dans une lettre de La Rochelle, du 6 janvier, insérée dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Nous avons vu aujourd'hui revenir à La Rochelle la colonne expéditionnaire qui avait couru au secours de Marans menacé, disait-on, par un rassemblement de douze cents paysans armés; elle a trouvé le Brault abandonné et a ramené en ville sept charrettes de fusils, de fourches et de sabres, enlevés aux gardes rurales désarmées en route. Mais en même temps nous recevions la nouvelle de la prise de Saint-Jean-d'Angély par les paysans armés; ils ont fait feu sur les gendarmes, en ont blessé six et ont fait capituler les autorités de la ville, dont ils ont, dit-on, pillé les farines. »

Une lettre du 7, publiée par le *Breton de Nantes*, rapporte ce qui suit :

« La colonne sortie depuis trois jours est rentrée hier au soir. Elle a désarmé plusieurs communes sans collision fâcheuse. Un juge de paix, ayant voulu s'opposer au désordre du Brault, a failli périr victime de son dévouement à la loi; il a vu un instant la hache prête à tomber sur sa tête. Je ne saurais vous dire à quelle circonstance il doit la vie. »

« La prison est encombrée. Des troupes nous arrivent de tous côtés, et nous venons d'en faire partir pour Saint-Jean-d'Angély, où plusieurs gendarmes ont été tués ou blessés. »

« Les grains pillés dans cette ville ont été vendus par les pillards eux-mêmes sur la place publique. »

« Le nombre des prisonniers s'élève au-dessus de cent. »

Voici des détails sur les troubles de Saint-Jean-d'Angély que nous lisons dans le *Nouvelliste* :

« Des désordres ont éclaté, le 5 de ce mois, sur le marché de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure) au sujet du prix des blés. Le peuple s'est soulevé au milieu du marché, s'est emparé de tous les grains, et se les est appropriés au prix de 18 f. l'hectolitre. Plus de 200 hectolitres de blé se sont ainsi vendus; bien des sacs ont été même, dit-on, enlevés sans avoir été payés au seul denier. Une vingtaine de gendarmes qui se trouvaient dans la ville ont voulu pénétrer dans la halle pour rétablir l'ordre, mais ils ont été repoussés à coups de pierres; plusieurs même ont été blessés, et force leur a été de se retirer. La populace menaçait ensuite de piller les magasins et les habitations des marchands de blés. »

« Trois gabares chargées de blés pour l'Etat, et qui descendaient la Boullonne, se rendant à Rochefort, ont été arrêtées le 6 à Tonnav-Boullonne, près de Saint-Jean-d'Angély. C'est, dit-on, le maire qui, à la tête de la garde nationale et de la populace soulevée, a mis l'embargo sur la cargaison des gabares. »

**Paris, 12 janvier 1839.**

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Parmi les députés de l'opposition qui ne sont pas présents depuis deux jours à la séance de la chambre des députés, on remarque MM. Gisquet et Blaque-Belair. Ce dernier s'est cassé la jambe ces jours derniers en faisant une chute.

L'absence de M. Gisquet dans une circonstance aussi importante est une preuve que son intention est de ne plus reparaître à la chambre et d'envoyer sa démission.

— Deux escadrons du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs en garnison à Rambouillet, et deux bataillons du 2<sup>e</sup> de ligne en garnison à Courbevoys, ont reçu l'ordre de se rendre à Dreux.

— Le *Journal du Havre* confirme, d'après les nouvelles apportées par le navire *Britannia*, arrivé de Charleston, le bruit du naufrage de l'*Herminie*. Elle s'est perdue dans les récifs du nord-ouest de l'île d'Island. Un bâtiment a pu débarquer à terre 500 hommes qui la montaient, mais il a coulé à fond.

— On écrit de Montevideo le 20 octobre :

Nous avons vu changer le gouvernement d'Oribe pour le pouvoir provisoire de son adversaire Ribera. Ce changement, qui a eu lieu dans la journée du 24, s'est fait au milieu de la plus grande tranquillité.

La question buenos-ayrienne est loin de s'éclaircir; la réponse à l'*ultimatum* vient d'être remise au consul de Buenos-Ayres résidant actuellement dans notre capitale. D'après la rumeur publique, son contenu est un refus positif en des termes peu convenables. Il avait été question de faire refluer vers l'intérieur les Français résidant dans cette ville; il paraît cependant que cette mesure extrême aurait été ajournée sur la connaissance de la très-prochaine arrivée ici de M. Buchet de Martigny, chargé d'affaires près la république de Buenos-Ayres.

— Jamais la chambre n'avait été aussi complète que depuis deux jours. L'an dernier, l'adresse fut votée par 332 députés seulement; la loi sur les fonds secrets n'a réuni que 392 membres; la proposition Gouin sur la conversion des rentes a été votée par 387 députés présents.

— La dernière tempête du 6 a fait, en Angleterre, des ravages si effrayants, que l'on porte à 200 le nombre des personnes qui ont perdu la vie et à 1 million de liv. sterl. (25 millions de francs) la valeur des propriétés détruites tant sur terre que sur mer. Les cargaisons seules des deux bâtiments naufragés s'élevaient de 4 à 500,000 liv. sterl.

**Chambre des Députés.**

PRÉSIDENT DE M. DUPIN.

Fin de la séance du 11 janvier 1839.

DISCUSSION DE L'ADRESSE.

M. THIERS : Nous voici arrivés aux affaires de la Belgique. Je demande à la chambre toute son attention. Cette affaire est une des plus délicates sur lesquelles vous ayez à délibérer; elle exige que vous accordiez toute votre indulgence aux orateurs.

Je ne veux point discuter la valeur du traité; mais tout à l'heure, en entendant M. le président du conseil, j'ai compris que la question était résolue et que les Belges étaient abandonnés. (Sensation. — Bruit au centre.)

Vous savez comment les transactions de 1815 disposèrent du sort de la Belgique. A cette époque, elle était gouvernée comme un département de la France, et comme, à la chute de l'Empire, on ne voulait la donner ni à la Prusse, ni à l'Autriche, ni à la France, on la livra à la Hollande, et le royaume des Pays-Bas fut constitué.

Mais comment faire vivre ensemble deux populations dont les goûts, les habitudes, les mœurs différaient, deux populations antipathiques l'une à l'autre, qui, depuis quatre siècles, avaient pour ainsi dire vécu dans une hostilité permanente? Vous savez quelle cause d'irritation subsistait entre les deux pays : la Hollande s'était réservée le monopole du commerce sur l'Escaut.

La haine qui séparait la Hollande et la Belgique était si vive que, depuis la formation du royaume des Pays-Bas, les députés belges votaient constamment dans le congrès contre les propositions soutenues par les députés hollandais. Je n'insisterai pas plus long-temps sur la difficulté de faire vivre ensemble les deux populations. Comment, en effet, réunir en un seul corps une Hollande protestante et commerciale et une Belgique catholique et manufacturière? (Sensation.)

Je reconnais ici la haute capacité, le haut caractère du roi des Pays-Bas; mais on lui avait imposé en 1815 une tâche impossible. Malgré ses qualités remarquables, il ne put en venir à bout; tous ses efforts devaient se briser et se brisèrent devant les difficultés dont je viens de parler.

Des griefs politiques amenèrent chez nous la révolution de 1830. Le retentissement de cette révolution détermina les Belges à faire la leur; la Belgique se sépara violemment de la Hollande.

Le juge naturel de ce grand différend était la conférence de Londres, en vertu des traités de 1815. Les cinq puissances si-

gnataires de ces traités étaient les garanties de l'état politique de l'Europe; elles étaient nécessairement les arbitres de l'affaire hollandaise-belge.

Nous devons rendre hommage à la sagesse des cinq puissances signataires; elles reconnurent qu'il était impossible de faire vivre ensemble la Hollande et la Belgique. Elles durent sacrifier leur ouvrage de 1815, et ce sacrifice elles l'accomplirent loyalement; mais ici se présentait une difficulté grave, et dont la solution, quelle qu'elle fût, devait avoir une portée. Qu'allaient devenir les provinces du Limbourg et du Luxembourg?

Ces provinces, à toutes les époques, avaient été considérées comme faisant partie de la Belgique, et sous la domination de l'Espagne, et sous la domination de l'Autriche. Comme la Belgique, elles n'avaient que de l'antipathie pour la Hollande; le même jour que la Belgique, au même moment, remarquez bien cela, messieurs, elles se révoltèrent contre le roi Guillaume. Je dois répondre à un reproche que l'on a fait à la Belgique; on a prétendu qu'elle ne voulait conserver ces provinces que pour avoir quelques lieues de territoire de plus. Non, messieurs, non; cette ambition était méprisable; elle était indigne d'un peuple. (Très-bien!) La Belgique et les provinces sont unies par un sentiment plus noble et plus honnête, par un sentiment moral qui a déterminé le Luxembourg à briser, le même jour que la Belgique, le joug du roi Guillaume. Voulez-vous que le Luxembourg rentre sous une domination à laquelle il s'est soustrait avec tant de spontanéité? (Très-bien! très-bien!)

Voilà sous quel point de vue il faut examiner les résistances de la Belgique et des provinces. (Sensation prolongée.)

S'il y a quelqu'un d'ambitieux dans toute cette affaire, ce n'est pas la Belgique, c'est plutôt le roi de Hollande qui a déjà quatre millions de sujets et qui vient dire : J'en veux quatre millions trois cent mille ! Voilà de l'ambition, et une ambition que les hommes qui sont à la tête des affaires de l'Europe ne doivent pas écouter. (Bruit.)

La conférence de Londres décida que le Limbourg et le Luxembourg seraient rendus à la confédération germanique. Cette question est hérissée de difficultés, permettez-moi de les éclaircir.

Le roi des Pays-Bas, comme grand-duc de Nassau, faisait partie de la confédération germanique; il fut dépouillé de ses droits au profit de la Prusse. On voulut le faire rentrer dans la confédération germanique comme grand-duc de Luxembourg. La Belgique protesta contre cette décision de la conférence, et certes ses raisons avaient quelque valeur. Elle représentait que le Luxembourg n'avait jamais été fédéralisé; qu'il avait toujours son armée à part, ses finances à part, son gouvernement à part. Jamais, disait-elle, les réglemens de la commission de Mayence, tout-puissants en Allemagne, n'avaient été en vigueur dans le Luxembourg. En 1815, il n'avait été donné qu'au roi des Pays-Bas; il servait de prétexte en 1831 pour faire entrer le roi Guillaume dans la confédération germanique. Il n'y a là rien d'exagéré, messieurs; il y a d'un côté un titre écrit qui livre le Luxembourg à la confédération germanique, et de l'autre un fait social qui l'attribue à la Belgique. (Très-bien! très-bien! — Vive sensation.)

En présence de tous ces embarras, la conférence crut faire beaucoup en faveur de la Belgique en reconnaissant son indépendance. Elle crut que personne ne s'opposerait à ce qu'elle fit entrer le Luxembourg dans la confédération germanique. Elle se trompait, messieurs; le congrès belge, ce congrès sans force, protesta contre le protocole, et le rejeta, chose énorme, manifestation hardie que la conférence fut obligée de respecter. (Sensation.)

L'orateur dit que lorsque le roi Léopold alla prendre possession du trône de Belgique, il fallait lui faire toutes ses conditions, toutes ses réserves; il fallait l'obliger à renoncer au Luxembourg. Exiger maintenant de lui ce sacrifice, c'est le faire tomber dans une position si fautive, si humiliante, qu'il lui serait impossible de s'en relever.

Arrivant au traité des 24 articles, l'orateur dit que la Belgique n'avait accepté les 24 articles qu'à la condition essentielle qu'elle serait reconnue par les cinq puissances. La France et l'Angleterre ont des ministres à Bruxelles; la Prusse et l'Autriche n'y ont que des envoyés; la Russie personne. Vous le voyez, Messieurs, cette reconnaissance, si soigneusement stipulée, a été presque nulle. (Vive sensation.)

Après huit ans d'opiniâtres résistances, le roi Guillaume se résigne à subir le traité des 24 articles. Mais son acceptation survenait au moment où d'énormes difficultés compliquaient la question. Il ne s'agit plus, en effet, aujourd'hui, de considérer l'affaire belge au point de vue de l'ordre et de la paix européenne, il faut l'envisager au point de vue de la nationalité et des sentiments moraux qui constituent le patriotisme. (Très-bien! très-bien!)

Il y a huit ans, je le répète, on pouvait, on devait obliger le roi Léopold à renoncer aux territoires contestés. Mais si vous lui demandez aujourd'hui ce sacrifice, si vous exigez de lui qu'il rompe soudainement, violemment les liens qui unissent la Belgique et le Luxembourg, vous le placez dans une situation déplorable; vous le forcez à céder et à se compromettre ainsi, à se dépopulariser dans l'esprit des Belges ou à résister à la tête de son pays et à mettre le feu sur le Rhin. (Très-bien! Sensation profonde.)

M. MOLÉ : L'honorable M. Thiers a jeté des doutes sur la question de savoir si le traité des 24 articles est ou n'est pas obligatoire; il a dit qu'il aurait usé de tous les moyens d'influence pour en obtenir la modification. La seule différence qu'il y ait entre lui et nous est donc qu'aujourd'hui le traité est obligatoire; mais qu'à notre place il aurait fait tout au monde pour qu'on le modifiât. (Interruption.)

M. Thiers n'a pas condamné le traité, il n'en a pas même discuté les bases; il ne blâme que notre conduite. Il a dit à ce sujet qu'il savait ce qui s'était passé entre nous et la conférence. Eh bien! non, messieurs, il ne le sait pas. Croit-il donc que nous abandonnerons la Belgique? ne sait-il pas que notre moralité nous est commandée par la prudence, et que si nous nous trompons sur cette question importante, nos erreurs entraîneraient les conséquences les plus graves? (Interruption.)

M. MOLÉ prétend que le cabinet dont il est le chef n'a pas hésité un instant. Dès le commencement il a reconnu les principes; il a cru que le traité était obligatoire, mais qu'on pouvait le modifier par le consentement commun. (Bruit.) Le ministère a fait, dès la reprise des négociations, connaître sa volonté et ses intentions à Londres et à Bruxelles; ce n'est pas sa faute si au retour du roi Léopold en Belgique la chambre des représentants et le sénat se sont livrés à une confiance exagérée.

L'orateur ajoute que si le cabinet ne précipite point les négociations, c'est dans l'intérêt de la Belgique. Les Belges, dit-il, ne nous adresseront pas de reproches; ils savent très-bien qu'ils ne gagneraient rien à notre précipitation. Quand nous viendrons faire à cette tribune l'histoire des négociations qui ont eu lieu, quand nous dérouterons devant vous les efforts que nous avons faits en faveur de la Belgique, vous verrez si on peut nous accuser d'hésitation et d'inhabileté. (Approbation au centre.)

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre aux voix l'amendement de M. Lasnier.

Cet amendement consiste, comme on l'a vu plus haut, à met-

tre ces mots: Avec confiance, après ceux-ci: Nous attendons, et la suite de la phrase est: L'issue des négociations.

M. LE PRÉSIDENT: Vingt-un membres réclament le scrutin secret. (Bruit au centre.) On va procéder au scrutin. La chambre veut-elle qu'il y ait immédiatement après un autre scrutin pour le paragraphe 3? (Non, non! un seul scrutin!)

L'un de MM. les secrétaires fait l'appel nominal. Le plus profond silence s'établit, quand M. le président proclame le résultat du scrutin. Tous les ministres sont debout dans l'hémicycle, à côté de leur banc.

Résultat du scrutin:

Nombre des votants . . . . .	428
Majorité absolue . . . . .	215
Boules blanches . . . . .	216
(Bruyantes exclamations.)	
Boules noires . . . . .	212

La chambre adopte l'amendement. La chambre se sépare dans la plus vive agitation. Demain, samedi, séance publique, à une heure. Suite de la discussion de l'adresse.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 12 janvier.

A une heure et demie la séance est ouverte et le procès-verbal adopté. L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet d'adresse.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une lettre qui est demandée, pour que la chambre autorise des poursuites devant le tribunal de police correctionnelle contre un de ses membres, M. Mauguin. (Marques de surprise.)

M. MAUGUIN explique à la chambre que la demande dont s'agit lui a été communiquée hier par M. le président. C'est un sieur Paisaval qui poursuit M. Mauguin et huit autres personnes, à l'occasion d'un brevet et d'une commandite.

M. MAUGUIN supplie la chambre d'autoriser les poursuites. Le sieur Paisaval, dit-il, est un homme qui vit au jour le jour sur le pavé de Paris. (Murmures.)

La chambre sera convoquée lundi dans ses bureaux pour examiner la demande relative à M. Mauguin.

La chambre adopte le second paragraphe de l'adresse, amendé par M. Lasnier.

Paragraphe 3. « Vous nous annoncez, Sire, qu'en vertu d'engagements pris avec le saint-siège, nos troupes sont sorties d'Ancone. Nous avons donné d'éclatants témoignages de notre respect pour les traités; mais nous regrettons que cette évacuation ne se soit pas effectuée en des circonstances plus opportunes et avec les garanties que devait stipuler une politique sage et prévoyante.»

MM. Debelleye, Laurent de Jussieu, de Lapinsonnière, membres de la commission, ont proposé de remplacer ce paragraphe par la rédaction suivante:

« Vous nous annoncez, Sire, que les troupes autrichiennes ont quitté la Romagne et que les nôtres sont sorties d'Ancone. La France, après avoir hâté par sa présence le terme de l'intervention étrangère dans les états du saint-siège, dont l'indépendance nous intéresse à un si haut degré, a donné un nouveau témoignage de son respect pour les traités et de la loyauté qui convient à une grande nation.»

M. de Jussieu développe cet amendement.

La parole est à M. Duchâtel pour combattre l'amendement.

La direction donnée par le cabinet aux affaires étrangères est la principale cause qui a déterminé M. Duchâtel à s'en séparer.

Le gouvernement, dit M. Duchâtel, n'a pas produit à cette tribune les pièces relatives à l'évacuation d'Ancone, nous ne pouvons donc pas combattre à armes égales. Cependant, en ma qualité d'ancien membre du cabinet, je puis dire quelle est la pensée qui a dirigé le gouvernement dans l'occupation d'Ancone. On a dit ici que c'était un fait sans idée, un fait accompli avec violence; bientôt on nous demandera peut-être de faire amende honorable. (Exclamations.)

La pensée de l'illustre Casimir Périer, en prenant possession d'Ancone, avait une grande portée: Casimir Périer voulait contrebalancer l'influence de l'Autriche en Italie. Il est vrai qu'il y avait un traité qui stipulait l'évacuation; mais cette évacuation ne devait être faite qu'à de certaines conditions.

Sous le ministère de M. de Broglie et sous le ministère de l'honorable M. Thiers, le terrain fut sondé, des négociations furent ouvertes; MM. de Broglie et Thiers ne voulaient pas évacuer Ancone sans conditions; c'est un fait que M. le président du conseil a été obligé de reconnaître devant la chambre des pairs.

M. DUCHATEL reproche au cabinet d'avoir une politique de dupe. Certes il est beau d'exécuter les traités, mais il ne faut pas les exécuter au détriment des intérêts nationaux. Il fallait dire à l'Autriche: Si vous voulez que nous exécutions les traités dans des conditions qui nous sont désavantageuses, exécutez-les vous-même dans les conditions qui nous sont favorables. Vous deviez évacuer Francfort, vous ne l'avez pas évacué; si vous voulez que nous évacuions Ancone, commencez par évacuer Francfort. (Mouvement d'approbation). Quand vous êtes allés à Ancone, vous avez dû avoir la pensée de prévenir le retour des troubles qui ont motivé l'invasion des troupes autrichiennes.

L'orateur déclare qu'il a associé sa vie et ses travaux à la politique de ce parti, mais il ne pourra s'empêcher d'éprouver une affliction profonde le jour où il apprendra que le drapeau prussien a reparu sur la Meuse. Et vous-mêmes (en s'adressant aux ministres), je compte assez sur votre patriotisme pour croire que le jour où vous apprendriez que le Limbourg et le Luxembourg seraient envahis par les troupes prussiennes, votre cœur en serait profondément affligé. (Immobilité au banc des ministres.)

Soyez-en persuadés, messieurs, le jour où les troupes prussiennes mettraient le pied sur le territoire belge, ce jour-là les troupes autrichiennes reviendraient dans la Romagne. Et croyez-vous qu'alors vous en seriez quittes pour recommencer l'expédition d'Ancone? Messieurs, de la part de l'illustre Périer ce fut un coup de main hardi, et vous ne seriez pas sûrs de le recommencer avec le même succès.

C'est par tous ces motifs que M. Duchâtel repousse l'amendement relatif à Ancone.

M. LE PRÉSIDENT: La parole est à M. le président du conseil. M. MOLE paraît se diriger vers la tribune, mais il rencontre sur ses pas M. Thiers, et se rend avec lui dans la salle des conférences. (Hilarité générale.)

La séance est suspendue.

A la reprise de la séance, M. Jacques Lefebvre monte à la tribune et présente des réflexions sur la nécessité de rester fidèle à ses engagements. Nous avons fait, dit-il, une promesse; l'échéance est arrivée, il faut l'exécuter. (On rit.)

Une voix: Vous êtes orfèvre, monsieur Jacques. (Nouveaux rires.)

En terminant, M. Jacques Lefebvre vote pour l'amendement.

LE MARÉCHAL CLAUZEL monte à la tribune pour combattre l'amendement. Selon lui, l'évacuation d'Ancone est une faute très-grave. Ancone est une des clés de l'Italie; s'il fallait reprendre Ancone, il en coûterait des sommes énormes. C'est donc une faute immense. Je sais que si, à force de prétentions et

d'humiliations, on nous forçait à faire la guerre, nos armées ne tarderaient pas à reconquérir sur le champ de bataille la gloire qui leur revient.

M. LE GÉNÉRAL LAMY demande la parole en faveur de l'amendement. L'orateur connaît personnellement Ancône. Il soutient que la position d'Ancône n'est pas susceptible de défense, et que la prudence commandait de l'abandonner. (Mouvement aux extrémités.) Suivant M. le général Lamy, la position d'Ancône n'était pas tenable.

M. LE COLONEL LARABIT monte à la tribune.

M. LE GÉNÉRAL BUGEAUD semble vouloir parler.

Plusieurs voix: Laissez parler M. Bugeaud.

M. LARABIT: J'ai peu de mots à dire; j'espère que l'honorable général viendra ensuite dire son opinion. M. Larabit soutient une opinion contraire à celle du général Lamy; il lui oppose l'opinion de Napoléon, qui regardait Ancône comme la clé de la haute Italie. Le but de l'expédition d'Ancône était de donner aux peuples de l'Italie des institutions libérales.

M. BUGEAUD partage l'opinion du général Lamy sur le peu d'importance de la place d'Ancône. Ce qui nous y donnait de l'influence, c'était l'effet moral de notre drapeau, de ce drapeau derrière lequel l'Italie voyait trente-trois millions d'hommes. Eh bien! cette influence, dit M. Bugeaud, ne la conservez-vous pas toujours? N'avez-vous pas toujours vos trente-trois millions d'hommes? (Rire général.)

M. BUGEAUD soutient que Napoléon n'a parlé d'Ancône que sur le point de vue commercial.

M. LACROSSE fait remarquer l'importance d'Ancône relativement à la question d'Orient.

M. BERTIN, qui a fait partie de l'expédition d'Ancône, développe une opinion semblable à celle du général Lamy.

M. THIERS: Si tout ce qui vient d'être dit est vrai, M. Casimir Périer, le maréchal Soult et l'amiral de Rigny étaient de grands imprudents pour avoir fait l'expédition. (Vifs murmures.)

M. THIERS cite à son tour l'opinion de Napoléon. Il est quatre heures et demie, la séance continue.

COLONIE D'AFRIQUE.

ALGER, le 5 janvier. — M. Dupuch, notre évêque, est enfin arrivé, et l'on a déployé dans cette circonstance un grand appareil militaire. Lundi dernier, dès que le bateau à vapeur le Tartare fut signalé, il s'opéra un grand mouvement dans toute la ville; le canon se fit entendre, et les tambours de la milice africaine battirent le rappel. M. le colonel Marengo, commandant par intérim la place d'Alger, reçut M. l'évêque à son débarquement. Arrivé à l'évêché, et sans même se reposer des fatigues d'une pénible traversée, ce prélat reçut immédiatement M. le gouverneur-général, M. l'amiral Bougainville, les états-majors de la place, des corps militaires et de la marine, de la garde nationale, ainsi que les corps municipaux, les administrations civiles, le mufti, le pasteur protestant et quelques colons.

Le palais épiscopal est situé près la place du Gouvernement; il a été remis à neuf pour recevoir l'évêque. On a choisi pour cela la plus belle maison de la ville; je dis la plus belle, car je la trouve mieux que celle du gouverneur.

Le bateau à vapeur le Styx, parti de Toulon dimanche dernier n'est arrivé qu'avant-hier à neuf heures du soir.

On ne sait plus maintenant à quelle époque le maréchal partira pour Constantine par la voie de terre.

ORAN, le 31 décembre. — Nous ne savons rien de positif sur Abd-el-Kader. Les Arabes même ne connaissent pas la résidence actuelle de leur émir.

Le bateau à vapeur le Phare est arrivé d'Alger le 28, ayant à bord 127 passagers. Le général Mustapha-Ben-Ismaïl était de ce nombre. Les Douairs et les Smélas ont témoigné une grande joie en revoyant leur chef. Nul doute que ce qu'il leur rapportera de France ne contribue à assurer les liens qui nous unissent à ces braves alliés. Le colonel commandant la place, qui était en congé à Alger, est aussi arrivé sur le Phare.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Brest, 10 janvier 1839, à 9 heures.

Le préfet maritime à M. le ministre de la marine.

Le Griffon apporte d'Haïti deux envoyés du gouvernement et 350,000 piastres, en à-compte de la dette.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

MADRID, le 5 janvier. — Nous sommes tout ébahis de l'issue inattendue que Narvaez a donnée à son affaire. Hier au soir nous avons appris avec un étonnement inconcevable que ce général, confiné à San Lucar de Barrameda, à l'embouchure du Guadalquivir, s'est échappé à Gibraltar. Cette fuite fera croire que M. Narvaez se reconnaît coupable des accusations portées contre lui par le comte de Luchana, et qu'il craint de voir ces accusations justifiées légalement, soit par des papiers interceptés, soit par des témoignages irrécusables. Comment un général qui, par sa position, par son grade, par ses services, par son caractère de député, et surtout par sa popularité, car il en a encore, lui que tant de circonstances favorables mettaient trop au-dessus de tout acte arbitraire, a-t-il songé à se soustraire par une fuite à l'arrêt d'un tribunal compétent?... Et cependant il donne pour cause de sa fuite cette crainte et celle des poignards des assassins, lui qui a fourni tant de preuves de bravoure. Ses amis restent confondus; ils n'osent pas, ils ne savent pas excuser ce fait; ses ennemis même se montrent sensibles envers Narvaez et regrettent qu'il se soit imposé lui-même une punition bien supérieure à celle que les tribunaux auraient prononcée contre lui, dans le cas où il aurait été déclaré coupable du soulèvement de Séville.

On assure ce matin que le général Cordova s'est échappé aussi sans nous honorer de ses adieux, comme son ami Narvaez; mais cette nouvelle n'est pas officielle et a besoin d'être confirmée.

Il paraît que la parfaite harmonie qui régnait entre les ministres de la guerre et des finances s'est un peu refroidie.

(Sentinelle.)

La cour martiale séant à Kingston pour le jugement des insurgés canadiens a condamné presque tous les accusés traduits devant elle.

Le colonel polonais Von Schultz, dont le père était major de l'armée polonaise à la bataille de Varsovie, a été pendu le 1er décembre. Cet infortuné était âgé de 31 ans. Après avoir été lui-même major dans l'armée polonaise, il s'est réfugié en 1836 aux Etats-Unis et s'est établi à Salina comme chimiste. Il a fait partie des habitants des Etats-Unis qui ont fait une irruption dans le Canada, persuadés qu'ils n'y rencontreraient que des amis; il a été bientôt détrompé; privé des moyens de retourner à Salina, il a été pris par les troupes anglaises.

Le même supplice a été infligé, le même jour, à Dorephus Abbey, imprimeur, commandant en second; à Daniel Georges et Smith, officiers de l'expédition dirigée par Von Schultz.

Le gouverneur Arthur a donné des ordres pour que les autres condamnés fussent exécutés le 12 décembre.

Au moment du départ du paquebot de New-York, on apprenait que la dernière tentative pour s'emparer du fort Malden n'avait pas eu de succès. La déroute des insurgés occasionnera d'autres procédures judiciaires et d'autres supplices.

Faits Divers.

Le maire d'une commune des environs de Bar-sur-Aube a refusé aux tambours de la garde nationale l'autorisation de donner le premier jour de l'an, selon l'usage, des aubades à leurs officiers. Ce magistrat a dit pour raison que la veille son gendre ayant perdu une vache et le veau qu'elle portait, sa famille et lui étaient plongés dans un deuil trop profond pour qu'il lui fût possible d'autoriser dans la commune des marques de réjouissance aussi bruyantes. Le Journal de l'Aube garantit l'authenticité de cette anecdote burlesque.

— On lit dans le Journal du Loiret (Orléans) du 9:

On s'égaie beaucoup à B..., ville de nos environs, d'une nouvelle manière de battre monnaie qui aurait été imaginée par le curé de cette ville, afin de se procurer de l'argent pour augmenter de deux cloches nouvelles la sonnerie de son église. On parle d'une bannière peinte par le curé et représentant une vache dans la position la plus burlesque, laquelle aurait été proménée par la ville, afin d'attirer des souscriptions; on parle aussi d'un feu d'artifice fabriqué des propres mains du curé, et tiré tant bien que mal devant un public payant qui en a ri de bon cœur.

On peut s'étonner de voir le clergé recourir à de pareilles ressources financières; cependant, si le public de B... a payé, c'est volontairement; il a ri, plaisanté, chansonné; on place quelquefois son argent beaucoup plus mal.

— Lardeyret, qui a si long-temps infesté nos contrées, vient d'être transféré dans les prisons de Digne. Amené par la voiture d'Aix, il a été écorché hier vendredi, vers les six heures du matin. Son audace, son sang-froid et sa ruse l'avaient depuis long-temps rendu célèbre, et la curiosité publique était excitée au plus haut point. Aussi une foule très-considérable s'était portée au devant de lui, quoique la nouvelle de sa translation n'eût que très-faiblement transpiré, et malgré la rigueur de la saison et l'obscurité qui règne encore le matin, au moment où la voiture d'Aix arrive. Nous apprenons qu'à Aix la foule n'a pas montré moins d'empressement à l'instant de son départ. Quelques milliers de personnes étaient accourues pour le voir.

Au reste, sa personne n'offre rien d'extraordinaire. D'une taille moins que moyenne, maigre et nerveux, il n'a de remarquable que ses yeux qui brillent et semblent pétiller.

Ce n'est pas la première fois que Lardeyret vient à Digne. Il a habité long-temps cette ville pendant qu'il faisait partie de la légion des Basses-Alpes et qu'il s'y trouvait en garnison. On cite plusieurs personnes qui l'ont connu à cette époque.

Lardeyret a été déposé dans le même cachot que Fabre. Une personne digne de foi nous assure avoir entendu ce dernier se plaindre énergiquement d'être mis en présence d'un brigand tel que Charavani.

M. le président du tribunal et le greffier ont passé hier une partie de la journée à l'entendre; son interrogatoire se poursuit encore aujourd'hui au moment où nous écrivons.

(Journal des Basses-Alpes.)

— Le mécanicien allemand Steuble, qui a figuré dans le procès Hubert, vient de se tuer dans la prison du Mont-Saint-Michel. Le Journal d'Aranches rapporte ainsi ce fait:

« Steuble reçut dernièrement une lettre de sa mère dont les reproches l'affectèrent profondément; depuis quelques jours il avait proféré quelques expressions qui semblaient annoncer des intentions de mort. Lundi dernier, des guichetiers s'étant rendus dans sa chambre pour lui enlever un rasoir, il se porta à la gorge deux coups de cette lame qui lui coupèrent le larynx et le jetèrent mort aux pieds de ses gardiens.

» On a trouvé, dans la chambre où il était détenu, une lettre dans laquelle il accuse Hubert de sa mort et témoigne son attachement pour M<sup>lle</sup> Grouvelle. »

— On lit dans le Standard du 8 janvier:

« Malgré la tempête violente qui a commencé à Londres dimanche, à onze heures du soir, et qui a continué avec violence jusqu'à hier matin à cinq heures, les bâtiments mouillés dans la Tamise ont éprouvé peu de dommages. Plusieurs navires ont chassé sur leurs amarres, mais, à l'exception de la perte de quelques câbles et de quelques ancres, nous n'avons entendu parler d'aucun accident fatal.

» Le long des côtes les désastres ont dû être nombreux, car, pendant presque toute la journée d'hier, le vent de sud-ouest a soufflé avec une grande violence. Vers trois heures, il y a eu plusieurs gros grains, et, à l'entrée de la nuit, la tempête était des plus fortes.

» Les agents de la police de nuit et les watchmen rapportent que la force du vent était telle, qu'à peine pouvaient-ils se tenir sur leurs jambes.

» Dans les environs d'Islington, de Campden-Town, de Holloway et de Kentish-Town, un grand nombre de cheminées ont été renversées et des dommages considérables ont eu lieu. Une partie de l'église de Saint-Jean-Baptiste, dans le parc de Toxtels, a été abattue par la violence de l'ouragan. Un mur de l'église Saint-Jacques a été renversé, et des arbres arrachés sur presque toutes les routes. »

— Jeudi un ivrogne s'était couché et était endormi sur le corridor qui borde extérieurement le parapet du Pont-Neuf; en faisant un mouvement pour se retourner, il tombe dans la Seine et disparaît au fond de l'eau. Chacun le croyait perdu, lorsqu'au bout de quelques secondes, il apparaît à la surface et regagne le bord à la nage du côté du pont des Arts, puis, tout grelottant de froid, il se sauve à toutes jambes et disparaît à tous les regards.

— Notre correspondant d'Envermeu nous écrit ce qui suit à la date du 8 janvier:

« Hier, dans la soirée, deux orages successifs, soufflant du sud-ouest, ont éclaté dans notre vallée.

» Nous apprenons ce matin que le tonnerre est tombé à plusieurs endroits et notamment sur l'église de Sauchay-le-Bas.

» La foudre a frappé d'abord le clocher, qu'elle a entièrement dépeupillé; elle est entrée ensuite dans l'église, où elle a fait quelque peu de ravages. »

(J. de Rouen.)

Extérieur.

CIRCISSIE.—ÉCHECS ÉPROUVÉS PAR LES RUSSES.

On écrit d'Odessa (Russie), le 13 décembre:

« Après une courte interruption des hostilités, les Circassiens les ont recommencées. Nous recevons des lettres d'Anapa qui nous apprennent que le 24 novembre un corps de trois mille cavaliers circassiens, de la tribu des Abazes et de celle des Tichetsenets, commandé par le prince abaze Dury-Ichnil et le déserteur russe Petrowski, a envahi la plaine d'Alazane, où les Russes avaient établi depuis peu des colonies de vétérans de l'armée. Les Circassiens ont saccagé dix-huit des villages nou-

vement établis; ils y ont massacré tous les hommes et les femmes âgées, et ils ont emmené dans leurs montagnes les jeunes femmes et les enfants, ainsi que tout le bétail. Contre leur habitude, ils n'ont point incendié les maisons, à la seule exception de celle d'un ancien heitman de cosaques, Wierzuline, homme qu'ils avaient en horreur, à cause d'une trahison qu'il leur avait faite.

Les cosaques de ligne et ceux du Don, sous les ordres du général Orloff, s'étaient mis en marche pour secourir les colons; mais à peine eurent-ils franchi la lisière de la plaine d'Alazane qu'ils furent repoussés avec une forte perte par les Circassiens Tichetsenets, qui se tenaient en réserve pendant que les Abazes ravageaient les colonies. On évalue le nombre des cosaques tués et blessés à environ 4,000, et celui des colons massacrés à plus de 1,500. Cet événement a causé de vives inquiétudes aux généraux russes, qui se sont décidés à se tenir préalablement sur la défensive, et, à cet effet, ils concentrent force troupes à Tiflis, à Derbent, à Anapa et à Soukoom-Kalé.

La désertion dans l'armée russe augmente de jour en jour, et cela d'une manière effrayante. Un seul régiment, celui d'Imérie (infanterie), a perdu, du 1er octobre au 29 novembre, deux cent quarante hommes qui ont tous passé à l'ennemi. En Géorgie, le mécontentement est au comble; sur beaucoup de points de cette province, les habitants ont massacré les percepteurs des contributions et même les militaires qui voulaient les protéger. Le gouverneur-général de la Géorgie a fait venir un corps nombreux de cosaques du Don, pour tenir les habitants en respect.

Les cosaques de la mer Noire, qui passaient pour les soldats les plus fidèles et les plus braves de toute l'armée, ont été éloignés en masse de la ligne du Caucase, parce qu'on a découvert qu'ils ont de la répugnance à agir contre les Circassiens.

On assure positivement qu'un officier supérieur polonais très-distingué, dont je suis pour le moment obligé de taire le nom, est en route pour se rendre chez les Circassiens, qui l'ont invité à se mettre à leur tête et à les conduire contre les Russes. On dit que cet officier est accompagné de plusieurs autres officiers étrangers qui doivent servir sous ses ordres.

Hier, le général Grabbe a expédié d'Anapa à St-Petersbourg un courrier, pour demander des renforts de troupes.

Vous voyez par tout cela que la position des autorités moscovites est on ne peut plus pénible, et que, selon toutes les apparences, une notable partie des populations qui gémissent sous le joug de l'autocrate vont bientôt conquérir leur indépendance.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

« La découverte d'un nouvel aliment, a dit Fontenelle, est plus utile à l'humanité que la découverte d'une nouvelle planète. » Cet avis est aussi celui des docteurs Barthez, Cottureau et Julia de Fontenelle, qui, après de nombreuses expériences, ont recommandé le *Kaïffa d'Orient* comme la meilleure substance analep-

lique et pectorale que possède l'hygiène. Ce nouvel aliment, breveté du roi, convient pour la nourriture des enfants, des convalescents, et il est surtout recommandé pour les irritations de poitrine et d'estomac. La brochure qui sert d'instruction est un Manuel de médecine domestique aussi instructif qu'agréable à lire. (1)

(1) Dépôts chez les pharmaciens suivants: Vernet, à Lyon; Giroux, à Belleville; Michel, à Tarare; Voituret, à Villefranche; Gelin, à Beaujeu. — Ils délivrent gratis une brochure in-8°, intitulée: *Conseils d'hygiène et de médecine usuelle*, par un docteur de la Faculté de Paris.

DÉCÈS DES 6 ET 7 JANVIER 1839.

Henriette-Elisabeth de Lusy, veuve de Blaneville, 83 ans, rentière, place de la Charité, 18. — Ferdinand Plagniard, fils de Benoît, 50 ans, doreur sur bois, célibataire, rue St-Polycarpe, 9. — Pierrette Georget, veuve Chevron, 64 ans, gantière, rue Louis-le-Grand, 26. — Jean-Pierre Reinaud, fils des défunts, 83 ans, rentier, célibataire, rue Royale, 7. — Claudine Maillet, veuve Fautière, 84 ans, sans état, rue de Pazy, 2. — Jeanne-Horacie Brenot, veuve Vitet, 80 ans, rentière, rue du Pérat, 20. — Anne-Marie Pianne, fille des défunts, 64 ans, dévideuse, célibataire, rue Dorée, 4. — Marie Desgouttes, femme Dutraive, 57 ans, cultivateur, à Belleville (Rhône), morte chez son gendre, rue de l'Ours, 1. — Claudine Sancère, veuve Ancien, 81 ans, sans état, rue Trois-Carreaux, 15. — Marie Achard, femme Chovier, 50 ans, peintre sur métaux, place de la Miséricorde, 4. — Sébastien Sablier, 75 ans, ancien voiturier, rue des Farges, 141. — Claudine Brillon, fille des défunts, 81 ans, dévideuse, célibataire, rue Chalandon, 2. — Anne Bouvier, veuve Laurent, 82 ans, sans état, rue Lanterne, 5. — Alexis Caillat, 52 ans, corroyeur, montée St-Laurent, 2. — Antoinette Julien, fille de défunt Jean-Baptiste, 16 ans, dévideuse, célibataire, chez M. Pons, rue des Farges, 15. — Jean-Marie-Baptiste-Léonce Rojat, 16 ans, fils de Jean-Baptiste-Claude, notaire, à Cussieux (Saône-et-Loire), mort chez M. Carrel, quai de Retz, 45. — Hôpitaux, 21. — Enfants au-dessous de sept ans, 1.

Des 8 et 9.

Françoise-Honorée Lepin, veuve Garnier, 62 ans, brodeuse, rue Perrache, 11. — Françoise Gilet, veuve Gaudio, 70 ans, sans état, place des Minimes, 5. — Jean-Baptiste Penet, 85 ans, rentier, montée des Carmélites, 7. — Marie Tissot, fille de Barthélemy, 15 ans, le père commis-négociant de charbon, quai Pierre-Scize, 49. — François-Antoine Brenier, 45 ans, serrurier, rue Mulet, 18. — Claude Varambon, 55 ans, boulanger, rue Belle-Cordière, 20. — Charles-Jean-François-César Lepancy, 47 ans, maître de dessin, place Sathonay, 5. — Jeanne Giraud, femme Clavel, 71 ans, le mari homme de confiance, rue de la Palme, 4. — Marie-Françoise Clavel, femme Laurent, 26 ans, journalière, presque l'ie Perrache, rue Smith, 1. — Marie-Pierrette, femme Soubra, 50 ans, chapelier, rue de l'Hôpital, 7. — Marie Olivier, femme Baune, 45 ans, logeuse, rue Bourgehanin, 25. — Jeanne-Françoise Luce, veuve Senal, 54 ans, tailleur, place St-Michel, 6. — Marguerite Plaste, fille de Pierre, 17 ans, domestique chez M<sup>me</sup> veuve Simonne, célibataire, quai de la Baleine, 18. — Hôpitaux, 17. — Enfants au-dessous de sept ans.

GRAND-THÉÂTRE.

Mardi 15 janvier 1839. — Pour la rentrée de M. Siran. — LA JUIVE, opéra. — Six heures.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 31 JANVIER.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,875	
700	750		Caisse d'esc., com. de bestiaux,	750	
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,	1,010	
450	2,000	Idem.	Pont de la Feuillée,	2,265	
300	2,000	Idem.	Pont Seguin,	1,700	
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,	300	
2,560	1,000		Pont et gare de Vaise	300	
1,740	600		Eclair. gaz (Turin),	"	
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairageau gaz, 6 <sup>e</sup> Perrache,	2,500	
500	750		Eclairage au gaz,	"	900
1,000	700		Saône-et-Loire, Eclairage au gaz,	"	
350	600		St-Etienne,	1,150	
5,000	750		Eclairage au gaz,	1,075	
400	700		Grenoble,	"	810
520	5,000	Décembre.	Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	"	
180	2,000	Idem.	Eclair. gaz (Dijon),	"	
134	5,000	Idem.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	8,500	
400	10,000	Juin et Déc.	Paq. à vap (Lyon à Chalon),	"	
800	1,000	Idem.	Gondoles à vap sur Saône, marc.,	5,000	
2,200	800	Jan. et Juil.	Fonderies (Loi. Is.)	50,000	
240	5,000	par an.	Tréfilerie et forges de Belmont (Isère),	1,200	
1,000	1,000	Juin et Déc.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,	5,000	
1,500	800	Jan. et Juil.	Moulin à vap de Perrache,	5,000	
			Ce génér. mines de Rive-de-Gier,	1,010	
			Soc. civ. d'act. min. de houille,	1,550	
			Min. Grang. et Cal.,	900	
			Ce des mines de l'Un.	900	

BOURSE DE PARIS DU 12 JANVIER.

Cinq pour cent . . . . .	110 30	110 30	110 30	110 30
Quatre pour cent . . . . .	"	"	"	"
Trois pour cent . . . . .	79	79	79	79
Rentes de Naples . . . . .	99 30	99 30	99 30	99 30
Actions de la banque . . . . .	"	"	"	"
Quatre canaux . . . . .	1250			

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1735) A VENDRE. — Une propriété située à St-Cyr-au-Mont-d'Or, à cinq minutes de la grande route de Lyon à St-Cyr, au prix de 18,000 fr.; composée de deux maisons, un jardin avec jet d'eau et une pièce d'eau de source intarissable, pouvant être utilisée avantageusement pour une tannerie ou tout autre établissement.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Bertin, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n<sup>o</sup> 7, dépositaire des plans et titres de propriété.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A DATER DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 1838, L'ÉTUDE DE M<sup>e</sup> CHASTEL, NOTAIRE, Est située rue Bât-d'argent, n<sup>o</sup> 10, et rue Mulet, n<sup>o</sup> 9. (1735)

ANNONCES DIVERSES.

(1264) VENTE AUX ENCHÈRES

DE BIJOUX PROVENANT DE L'HOTEL-DIEU. Le jeudi dix-sept janvier mil huit cent trente-neuf, à deux heures après midi, dans la salle de vente des commissaires-priseurs, située Port-du-Temple, n<sup>o</sup> 42, au 1<sup>er</sup>, il sera procédé à la vente aux enchères de 340 paires de boucles d'oreilles en or et de sept montres en argent.

(6271) A LOUER. — Vastes magasins et comptoir situés aux Brotteaux, près le pont Morand, avec une grande cour et une pompe intarissable, propres à des liquoristes ou à des entrepôts de marchandises. S'adresser à M. Myèvre, rue des Célestins, n<sup>o</sup> 1, au 1<sup>er</sup>.

(6270) A LOUER. — Caves voûtées, très-saines, au-dessus des inondations, de 120 pieds de longueur sur 40 de largeur, avec entrée et cour particulières, situées dans les bâtiments des moulins à vapeur de Perrache. S'y adresser.

Cours de Tenue de Livres.

M. BARTHÉLEMY, teneur de livres, prévient les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'il ouvrira un cours de tenue de livres en partie double le 1<sup>er</sup> février prochain.

Le cours sera de 45 fr. et durera trois mois; il aura lieu tous les jours, le matin de six à huit heures, et le soir de sept à neuf heures, rue Buisson, n<sup>o</sup> 3, au 2<sup>e</sup>. (6269)

LOOCH SOLIDE DE GALLOT,

PHARMACIEN, RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, 55, A PARIS. Pâte très-agréable, représentant le looch blanc, connu de tout le monde et prescrit par tous les médecins, convient dans les rhumes, catarrhes, asthmes, enrouements, maladies de poitrine, etc. — Dépôt à Lyon, chez M. Buisson, pharmacien, place des Célestins. (3566—780)

M. DESIRABODE, chirurgien-dentiste du Roi, seul possesseur d'une eau dont la puissante efficacité est depuis très-long-temps reconnue supérieure pour blanchir à l'instant les dents les plus noires, en calmer les douleurs et arrêter la carie sans altérer l'émail. — Prix: 3 fr. et 5 fr. — On délivre des prospectus au dépôt, à Lyon, chez M. Petit, rue St-Marcel, n<sup>o</sup> 39, au 1<sup>er</sup> étage. (779—3560)

AVIS AUX PÈRES DE FAMILLE. ASSURANCE DÉFINITIVE DES JEUNES GENS APPELÉ AU TIRAGE POUR LA LEVÉE DES 50,000 HOMMES DE LA CLASSE DE 1838.

Créée pour le département de l'Ain par MM. P. DUMONT et Ce, propriétaires à St-Germain et à Lons-le-Saunier (Jura), y établis, place de la Liberté, n<sup>o</sup> 14, patentés de 1<sup>re</sup> classe, n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>, du rôle.

Voulant faire profiter les pères de famille du département de l'Ain d'une chance certaine contre le tirage au sort, leur épargner l'embarras des démarches toujours onéreuses pour trouver des remplaçants et satisfaire aux exigences de ces derniers.

MM. P. Dumont et Ce s'engagent, moyennant 800 f. qui seront versés avant le tirage dans l'étude de MM. les notaires des cantons, à procurer des remplaçants à ceux qui seront désignés par le sort pour former le contingent de la classe de 1838, et les garantir de tout appel pendant l'année de responsabilité voulue par la loi.

Les résultats obtenus depuis plusieurs années par MM. P. Dumont et Ce, dans le département du Jura, dont il est facile de se rendre compte chez M<sup>e</sup> Jacquier, notaire à Lons-le-Saunier, appuyés de la loyauté apportée dans la négociation des remplaçants, engageront MM. les pères de famille à vouloir bien leur accorder leur confiance, d'autant plus qu'ils s'obligent, si le remplaçant vient à désertir, à en fournir un second ou plusieurs, etc., jusqu'à parfaite libération, sans autre rétribution que la somme versée avant le tirage.

NOTA. — M. P. Dumont et Ce étant dans l'intention de commencer bientôt leur tournée préparatoire pour se chercher des délégués, MM. les notaires qui désireraient se charger des assurances sont priés d'écrire à M<sup>e</sup> Jacquier, notaire à Lons-le-Saunier, qui leur donnera tous les renseignements qu'ils peuvent désirer. (6268)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les

rentes viagères rentrent dans cette catégorie: le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n<sup>o</sup> 1. (901)

GUÉRISON DES Maladies Secrètes, NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou perles blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n<sup>o</sup> 23, à Lyon. (2031)

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtis, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2023)

AVIS.

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 15 janvier, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.